

ANNONCES LÉGALES

Journal habilité par arrêté préfectoral de la Seine-Maritime

APPEL D'OFFRE

COMMUNE D'ÉLÉTOT

Location de chasses
APPEL D'OFFRE

Le bail de location d'un bien communal devant expirer le 22 septembre 2022, le conseil municipal décide de louer le lot pour une durée de 6 ans.
- Lot n° 4 : 1ha 45a 80ca.
Le règlement de l'appel d'offre est à prendre à la Mairie d'ÉLÉTOT, 251 rue de l'Eglise, 76540 ÉLÉTOT ou sur demande : mairie-életot@mc.com.fr
Vos offres sont à déposer jusqu'au 21 octobre 2022.

ENQUÊTES PUBLIQUES



Commune d'YVETOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°AT2022-444 en date du 26 septembre 2022, M. le 1er Adjoint, dans le cadre de l'empêchement de M. le Maire de la Ville d'Yvetot, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déclassement de voiries communales (rue Pierre-Jean de Béranger pour partie ; chemin piétonnier entre les allées Raoul Duffy et Maurice Denis pour partie ; allée Clotilde 1er).
Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, se déroulera du 14 octobre au 28 octobre 2022 inclus. Mme Françoise HEUACKER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public : le 19 octobre de 9h à 12h et le 22 octobre de 9h à 12h, aux Services Techniques Municipaux, 3 rue de l'Enfer, 76190 YVETOT.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux Services Techniques Municipaux, 3 rue de l'Enfer, 76190 YVETOT, aux jours et heures d'ouverture, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, et les vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à Mme la Commissaire Enquêteur, BP 219, 76196 YVETOT Cedex ou par voie électronique à l'adresse : enquete2022declassement@yvetot.fr
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Au terme de l'enquête, le conseil municipal de la commune d'Yvetot se prononcera sur le déclassement des voiries communales concernées.

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagements hydrauliques du sous-bassin versant de la rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel
Syndicat Mixte du Bassin Versant de L'Andelle

Il sera procédé du lundi 17 octobre 2022 à 14h au jeudi 17 novembre 2022 à 17h, soit pour une durée de trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique unique concernant la réalisation d'aménagements hydrauliques du sous-bassin versant de la rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de : Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel.
La commune de Mesnil-Raoul est le siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration publique des travaux et une enquête parcellaire.
L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier est consultable :

- En version papier ou numérique dans les mairies de : Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public.
- Sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquete@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement hydraulique du sous-bassin versant de la rue du Clos sur les communes de Mesnil-Raoul et La Neuville-Chant-D'Oisel" ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.
M José LACHERAY, consultant sécurité, hygiène et environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Lundi 17/10/2022 de 14h à 17h à la mairie de Mesnil-Raoul.
- Jeudi 27/10/2022 de 14h à 17h à la mairie de La Neuville-Chant-D'Oisel.
- Vendredi 4/11/2022 de 9h à 12h à la mairie de La Neuville-Chant-D'Oisel.
- Jeudi 17/11/2022 de 14h à 17h à la mairie de Mesnil-Raoul.

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.
Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de Mesnil-Raoul, 54 rue de la Mairie, 76520 MESNIL-RAOUL.

- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enquete@seine-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. VANDEWIELE - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle - avande.wiele@bv-andelle.fr

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la Préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet précité de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes précitées.

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement

Demande d'autorisation
environnementale relative
à l'exploitation d'un nouvel
atelier de production
de principes actifs
pharmaceutiques à Bolbec
et Raffetot et projet de permis
de construire des installations
de traitement
des effluents aqueux

2ème AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE
Installations classées
pour la protection
de l'environnement et projet
de permis de construire

Il sera procédé du lundi 26 septembre 2022 à 9 h au mardi 25 octobre 2022 à 17 h, soit pour une durée de 30 jours consécutifs à une enquête publique unique portant sur une demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un nouvel atelier de production de principes actifs pharmaceutiques, sur les communes de Bolbec et Raffetot (zone d'activité de Baclair).
L'enquête porte également sur le projet de permis de construire des installations de traitement des effluents aqueux.

Le projet global, intitulé "spot daflon" est présenté par la Société ORIL INDUSTRIE. Toutes les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Julien NORMAND, directeur Hygiène Sécurité Environnement et Energies - Oril Industrie julien.normand@servier.com

M. Alban BOURCIER, maître de conférences et ingénieur conseil est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Bolbec, 9 square du Général Leclerc, siège de l'enquête et en mairie de Raffetot, rue de la Mairie, commune également impactée par le projet.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques - Environnement et prévention des risques) ou : <http://orils.potdaflon76210.enquete publique.net>

Le dossier est aussi consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la Préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : pref-enquete@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rdv - EP Oril" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le dossier, en version numérique, est également adressé, pour information, aux mairies des communes concernées par le projet : Beuzeville, Beuzeville-la-Grenier, Gruchet-le-Valasse, Lanquetot, Mirville, Nointot, Rouville, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Jean-la-Neuville.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants : lundi 26 septembre 2022 de 9h à 12h en mairie de Bolbec (ouverture) ; samedi 8 octobre 2022 de 9h à 12h en mairie de Bolbec ; vendredi 14 octobre 2022 de 14h à 17h en mairie de Raffetot ; jeudi 20 octobre 2022 de 14h à 17h en mairie de Raffetot ; mardi 25 octobre 2022 de 14h à 17h en mairie de Bolbec (clôture).

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

1) Par courrier électronique à l'adresse suivante : orils.potdaflon76210@enquete publique.net

2) Sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://orils.potdaflon76210.enquete publique.net>

3) Par courrier en mairies de Bolbec et de Raffetot, en précisant que ce dernier est adressé à "M. le Commissaire Enquêteur - EP Oril".

4) Sur les registres papier disponibles en mairies de Bolbec et de Raffetot aux jours et heures d'ouverture au public.
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairies de Bolbec et de Raffetot, et à la Préfecture au bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la Préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Les autorités compétentes pour prendre les décisions sont, à l'issue de l'enquête publique :

- Le Préfet de la Seine-Maritime pour ce qui concerne l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

- Le maire de Bolbec pour ce qui concerne le permis de construire des installations de traitement des effluents aqueux. La demande peut faire l'objet d'un accord assorti de prescriptions ou d'un refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ALBÂTRE1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la modification du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune
de CANY-BARVILLE

Le public est informé de ce que par arrêté du Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre en date du 21 septembre 2022, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CANY-BARVILLE.
L'enquête se déroulera à la mairie de CANY-BARVILLE pendant une durée de 33 jours consécutifs, du 17 octobre 2022 au 19 novembre 2022. Le dossier pourra être consulté : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les samedis de 11h à 12h.
M. Jacques LAMY a été désigné Commissaire Enquêteur.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées :

- Soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie de CANY-BARVILLE aux jours et heures susvisés : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les samedis de 11h à 12h.

- Soit à les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, 48 bis route de Veulettes, 76450 CANY-BARVILLE ou par mail à l'adresse suivante : plu-cany-barville-enquete-publi que@cote-albatre.com

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur : <https://cote-albatre.fr/news/intercom/Avis-d-enquete-publique-PLU-Cany-Barville>

M. Jacques LAMY, commissaire enquêteur recevra à la mairie de CANY-BARVILLE le lundi 17 octobre 2022 de 14h à 17h, jeudi 3 novembre 2022 de 14h à 17h, samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h.

La mairie de CANY-BARVILLE sera, pour les besoins de l'enquête publique, exceptionnellement ouverte au public le samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h.
Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, un mois après clôture de l'enquête.

SOCIÉTÉS ET FONDS
DE COMMERCE

ENSEIGNE DE FRANCE
SARL au capital de 1.000 €
Siège social :
127 bis rue Jules Delamare
76600 LE HAVRE
RCS Le Havre 508 865 789

Par décision de l'AGE du 22/09/2022 la dénomination sociale devient CLIN D'OËIL ENSEIGNE DE FRANCE.
Modification au RCS du HAVRE.

SCI AL
Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social :
6 rue du Général Morris
76380 CANTELEU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 septembre 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière :
Dénomination : SCI AL.
Forme : Société Civile Immobilière.
Capital : 100 €.

Siège social : 6 rue du Général Morris, 76380 CANTELEU.
Objet : la société a pour objet l'acquisition, l'administration, l'exploitation, la mise en location, la vente de tous biens immobiliers dont la propriété lui serait confiée selon tous modes reconnus par la Loi. Et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'activité sociale.

Agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées, tant entre associés que vis-à-vis d'autres personnes, y compris le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
Durée : 99 ans.

Gérante : Mme Angéline LAMOUR demeurant 6 rue du Général Morris, 76380 CANTELEU.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN.



Notaires

SCP Valérie MAHE
et Jean-Charles
RUELLAN-LIMARE
Notaires associés
41 rue Jacques Fauquet
76210 BOLBEC

AVIS DE CESSION
DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Valérie MAHE, le 15 septembre 2022, enregistré au SPFE LE HAVRE 2, le 22 septembre 2022 sous le numéro 2022 N 998, La Société dénommée LA VIGN'ELLA, Société à responsabilité limitée (société à associé unique) au capital de 15.000€, ayant son siège social à BOLBEC (Seine-Maritime), 39A rue Jacques Fauquet, identifiée sous le numéro SIREN 792 562 787 RCS LE HAVRE,

A été à :
La Société dénommée LA BARRIQUE, Société à responsabilité limitée (société à associé unique) au capital de 10.000 € ayant son siège social à BOLBEC (Seine-Maritime), 39A rue Jacques Fauquet, identifiée sous le numéro SIREN 918 519 331 RCS LE HAVRE,

un fonds de commerce de vente de vin, spiritueux, accessoires, cuivres, meubles, bibelots divers, location de machines à bières et cidre, location de chapiteaux, connu sous le nom de LA VIGN'ELLA, situé et exploité à BOLBEC (Seine-Maritime), 39A rue Jacques Fauquet, pour l'exploitation duquel la société dénommée LA VIGN'ELLA est immatriculée au RCS de LE HAVRE sous le numéro 792 562 787.

Prix : quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels pour soixante-quinze mille six cent soixante-cinq euros (75.665 €).

- Aux éléments corporels pour quatorze mille trois cent trente-cinq euros (14.335€).

Propriété - jouissance : au jour de l'acte soit le 15 septembre 2022.

Oppositions : les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège de la SCP Valérie MAHE et Jean-Charles RUELLAN-LIMARE, Notaires associés à BOLBEC (76210), 41 rue Jacques Fauquet.

Pour avis unique,
V. Mahé

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François LE-CONTE, Notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, membre de la Société par Actions Simplifiée DEMI-LUNE ET ASSOCIÉS, Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, le 21 septembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et mobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et mobiliers en question et la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser le développement de son objet ; l'acquisition et la vente (exceptionnelle), la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété, par tous moyens de droit, de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination.
La dénomination sociale est : LA FILATURE.

Le siège social est fixé à : ROUEN (76100), 49 bis rue Pierre Renaudel.
La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de vingt-trois millions sept cent trente-deux mille cinq cents euros (23.732.500€). Il est variable dans les limites suivantes :

- Cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €) pour le capital maximum autorisé.
- Deux millions trois cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros (2.373.250 €) pour le capital minimum autorisé.

Toute cession de parts sociales entre associés ou au profit de toute entité ou société appartenant au Groupe Matmut, composé de la SGAM Matmut, de Matmut SAM, de toutes sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par l'entreprise mère du groupe Matmut au sens des dispositions de l'article L. 356-1 du Code des assurances, de toutes entreprises filiales et entreprises liées au sens de l'article L. 356-1 du Code des assurances, et de toutes entreprises avec lesquelles l'entreprise mère établit des comptes consolidés ou combinés sont libres. Toute autre cession doit recevoir au préalable l'agrément des associés donné par une décision extraordinaire des associés prise à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées pour le cas où la société comprendrait plus de deux associés.

La première gérante est Mme Sophie-TOCQUEVILLE demeurant à ROUEN (76000), 10 Esplanade du Champ de Mars.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN.
Pour avis, le Notaire

GOW

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social :
64 boulevard Stanislas Girardin
76140 LE PETIT-QUEVILLY
RCS Rouen 918 246 018

CHANGEMENT
DE DENOMINATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions des associés en date du 5 septembre 2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la Société et d'adopter à compter du 5 septembre 2022 pour dénomination SIQUAL aux lieu et place de GOW.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de ROUEN.
Pour avis